



## PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

### AVIS AU PUBLIC

**Concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Calce pour le projet de construction d'un nouveau Centre De Tri et de valorisation multi-filières des déchets d'Emballages Ménagers Recyclables.**

Le public est informé que, par arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 3 octobre 2024, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est engagée.

Par délibération en date du 28 octobre 2024, le conseil de communauté a précisé les objectifs et les modalités de la concertation comme suit :

- La mise à disposition d'un registre dématérialisé et du dossier de concertation à l'adresse suivante [www.concertation.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.concertation.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :



avec la possibilité pour le public de déposer des observations en ligne ou de les adresser par courrier à Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'adresse postale : 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex,

- La mise à disposition du dossier de concertation au format papier et d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Calce (12 route d'Estagel- 66600 Calce), et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Cette concertation débute dès la publication de cet avis et se déroulera jusqu'à l'élaboration du projet, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et de l'hôtel de la communauté urbaine.

La délibération correspondante est affichée pendant un mois en Mairie et à l'Hôtel de la communauté urbaine, au lieu habituel d'affichage.

Le Président  
Robert VILA